

Une belle occasion pour adopter une meilleure pratique environnementale !

Par Chantale Côté, notaire, en collaboration avec Alain Bédard, ing.

ENVIRONNEMENT E.S.A., SPÉCIALISTE DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

La société Environnement E.S.A. inc. est née en 1992 et se spécialise en études environnementales axées principalement sur la caractérisation des eaux, des matières résiduelles et des sols contaminés. Son siège social est établi à Sherbrooke et elle dispose d'un autre bureau à Laval. La firme est enregistrée à la norme ISO 9001:2000 et compte sur une équipe de quinze employés, dont trois ingénieurs, un bachelier en ingénierie et des technologues spécialisés dans les domaines suivants : assainissement de l'eau, génie civil, technologie minière, électronique, production horticole et environnement.

Les études environnementales qu'elle produit visent principalement à évaluer la conformité réglementaire des sites et des points de rejets ou des systèmes de mesure en regard des normes en vigueur.

Les mandats actuels de la firme se concentrent principalement au Québec, mais elle obtient également des mandats dans tout le Canada et ailleurs dans le monde.

POURQUOI PAS DONNER L'EXEMPLE !

Monsieur Alain Bédard, ingénieur, coordonnateur qualité et chargé de projets au sein de l'entreprise, lançait l'idée d'adopter un processus électronique de signature numérique à l'automne 2005. Plusieurs clients désiraient recevoir une copie préliminaire du rapport par courriel afin d'y insérer des commentaires avant que soit créée la version définitive destinée aux ministères et aux municipalités. Ces versions préliminaires ne comportaient pas de signatures numériques authentifiant les auteurs et n'étaient donc pas protégées adéquatement. Pensant à l'époque que les clients et les instances gouvernementales n'étaient pas prêts à recevoir des versions électroniques des rapports d'ingénierie, le comité de direction convenait de reporter ce changement.

Un an plus tard, après avoir assisté à une présentation de la signature numérique de Notarius, le président de l'entreprise, monsieur Germain Thibault, a reconsidéré ce projet. Il y a vu une belle occasion d'adopter une meilleure pratique environnementale par une réduction importante de la consommation de papier et d'encre. De plus, le volume papier à archiver devenait au fil des années un problème à résoudre compte tenu du nombre grandissant de dossiers à archiver. On y voyait également une possibilité de réduire les coûts de production, quoique ce ne fût pas le principal élément visé.

LA DÉCISION EST PRISE, L'IMPLANTATION SE FAIT RAPIDEMENT

Avant l'intégration de la signature numérique (fin décembre 2006), tout le travail de préparation du dossier et des documents s'effectuait déjà sur support informatique, à l'exception de l'authentification. Le document terminé était imprimé, signé et expédié au client sous format papier.

La transition du mode papier au mode électronique s'effectue sur une période de trois à quatre mois. Le degré d'instruction et de connaissances informatiques relativement élevé du personnel facilite la transition. Toutefois, faut-il le préciser, le processus n'est pas beaucoup plus complexe que la signature papier. Les compilations de résultats sont faites sur Excel et le rapport est ensuite rédigé sur Word. Le rapport Word est par après converti en format PDF à l'aide d'Adobe Acrobat Professionnel. Puis, on utilise ConsignO (logiciel offert avec la Trousse de signature numérique de Notarius) pour apposer les signatures numériques. L'assistance de l'équipe de Notarius a été d'un grand soutien lors des premières utilisations.

La signature numérique oblige la firme à revoir ses procédures d'archivage de documents électroniques signés numériquement, puisque ceux-ci deviennent les versions officielles. Les processus de l'entreprise étant encadrés par un système qualité (ISO 9001:2000), certains éléments ont donc été modifiés pour intégrer la nouvelle façon de faire.

La gestion du changement s'est effectuée en sensibilisant les employés de façon à enrayer un vieux réflexe ancré, celui d'utiliser le papier. Pour le moment, le plus gros travail consiste à rassurer les clients sur le fait que le rapport électronique sera accepté par les ministères et les municipalités auxquels ils doivent soumettre le rapport. Cette sensibilisation auprès des clients se fait à l'aide d'un message envoyé par courriel leur expliquant la démarche. On les informe de la possibilité d'imprimer eux-mêmes des copies papier en cas de besoin. Monsieur Alain Bédard estime que ce processus de sensibilisation devrait prendre environ un an.

Pour faciliter la transition, on indique tout de même au client qu'il peut recevoir des copies papier. Ainsi, on évite que la nouvelle façon de faire soit irritante pour le client. L'entreprise croit toutefois que les clients prendront goût graduellement à la version électronique et qu'ils apprécieront grandement ce mode de traitement des dossiers. Avec le temps, ils verront les bienfaits de ce changement qui facilite la transmission des rapports aux



Alain Bédard, ing.,
Environnement E.S.A.

ministères et aux municipalités, ou à leurs clients (internes ou externes) et à leurs fournisseurs. C'est sans compter la facilité d'archivage et la rapidité avec laquelle ils pourront consulter les résultats antérieurs.

PAR RAPPORT À L'ANCIENNE SOLUTION, ON Y GAGNE EN COÛT ET EN TEMPS

Les objectifs poursuivis ont permis à l'entreprise de :

- réduire les quantités de papier et d'encre utilisées (aspect environnemental) ;
- faciliter l'apposition de signatures de professionnels qui sont en déplacement ou simplement localisés à différents endroits de la planète (notamment pour des mandats internationaux) ;
- faciliter les transferts des rapports entre la firme, les clients et ceux qui utilisent les rapports (ministères, municipalités, spécialistes en traitement, etc.) ;
- faciliter l'archivage des rapports, tant à l'interne que chez les clients ;
- faciliter la consultation à plus long terme par simple clic dans un classeur électronique ;
- réduire des coûts de production liés aux impressions, à la manutention et à l'expédition des rapports par courrier rapide ;
- abolir l'envoi de versions électroniques non signées et non sécurisées en lien avec les exigences de l'Ordre des ingénieurs.

L'entreprise évalue qu'elle peut facilement aboutir à des économies de l'ordre de 5 000 à 10 000 \$ par année.

LE BILAN DU PROJET EST TRÈS POSITIF POUR L'AVENIR

Monsieur Alain Bédard est d'avis qu'avec l'usage, les clients appuieront ce changement positif favorisant les intérêts de tous les intervenants concernés et qu'ils auront, peut-être, le sentiment de contribuer aux efforts de protection de l'environnement. Après tout, c'est l'affaire de tout le monde ! Nul doute qu'avec ce virage personne ne pourra prétendre qu'Environnement E.S.A. est un cordonnier mal chaussé !

Pour plus d'information, contactez Notarius au 514 281-1442 ou sans frais au 1 800 567-6703, ou visitez le <http://ingenieur.notarius.com>.